

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 175

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE 3

Substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire le délai avant lequel le Gouvernement présentera au Parlement une évaluation du cadre juridique actuel en vue de définir un cadre durable de réponse aux menaces... Car, on ne peut pas tout à la fois déclarer l'urgence sanitaire et laisser 90 jours avant de réagir.